



Réunion du Conseil Municipal du lundi 24 novembre 2025 à 19h30

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le dix-huit novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

Étaient présents : Michel CASMARET – Américo DA SILVA - Annick DEMENUS - Serge DOSDA - Philippe HANRION - Nadia HAMAMA - Yann KNIPPER – Jean Paul LAUER - Charly LOUIS – Jean-Jacques MACRELLE - Nadine MACRELLE – Régine MATHOUILLOT - Gilbert MONELLE - Myriam TESSARI formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Olivier ZDUN

Secrétaire de séance : Jean Paul LAUER est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, M. Philippe HANRION ouvre la séance.

Ordre du jour

- (1) Subvention d'exploitation à la régie de transport
- (2) BP COMMUNE 2025 – DM n°2
- (3) BP REGIE DE TRANSPORT – DM n°1
- (4) Subvention exceptionnelle RASED
- (5) Divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/09/2025

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 08 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :
– **ARRETE** le procès-verbal de la séance du 08/09/2025.

25/2025- Subvention d'exploitation à la régie de transport

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal qu'une dépense non prévue concernant les réparations du bus scolaire doit être régularisée sur le BP 2025 de la régie de transport.

Faute de crédits budgétaires dans le chapitre 011 du BP 2025 de la régie de transport, Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement du BP 2025 de la commune au de la régie de transport pour permettre le paiement de la facture concernée.

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 14 POUR) le Conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à procéder aux transferts de crédits par décisions modificatives budgétaires

26/2025 – BP COMMUNE 2025 – DM n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune 2025 voté par délibération n°09/2025 le 07/04/2025,

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative, suivante:

✓ Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 66 – Charges financières :

Article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance : – 2 000.00€

Chapitre 65 – Autres charges gestion courante :

Article 65736221 – Subv. Fonct aux régies indus. : + 2 000.00€

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 14 POUR) le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'effectuer les décisions modificatives exposées ci-dessus.

27/2025 – BP REGIE DE TRANSPORT 2025 – DM n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 43,

Vu le budget de la régie de transport 2025 voté par délibération n°08/2025 le 07/04/2025,

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative, suivante:

• Section d'exploitation – Recettes

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation :

Article 7474 – commune : + 2 000.00€

• Section d'exploitation – Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Article 61551 – Matériel roulant : + 2 000.00€

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 14 POUR) le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'effectuer les décisions modificatives exposées ci-dessus.

28/2025 – Subvention exceptionnelle RASED

Vu le CGCT et notamment ses articles L.1511-4, L2121-29 et L2311-7 ;

Vu la délibération n° 07/2025 du 07/04/2025, portant sur le vote des subventions de fonctionnement aux associations ;

Considérant la demande en date du 12/09/2025, de l'association " RASED Kédange-Sur-Canner" qui a pour objet d'accompagner les enseignants pour aider les élèves en difficultés d'apprentissage ou de comportement ;

Considérant leur besoin d'équipement pour mener à bien leur mission ;

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 14 POUR) le Conseil municipal :

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 90.00 € au profit de l'association RASED Kédange-Sur-Canner
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2025.

Liste des délibérations du 24/11/2025 :

- (1) (7.5) Subvention d'exploitation à la régie de transport
- (2) (7.1) BP COMMUNE 2025 – DM n°2
- (3) (7.1) BP REGIE DE TRANSPORT – DM n°1
- (4) (7.5) Subvention exceptionnelle RASED
- (5) Divers

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochain CM 15/12/2025 à 19h00
- Remerciements subventions souvenir français, UNC, une rose un espoir, ligue contre le cancer
- Réunion ONF du 24/11/2025
- Saint Nicolas 05/12/2025 mairie et école
- Fête de fin d'année 19/12/2025
- Décoration Noël début 27/09/2025

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

*Le Maire,
Philippe HANRION*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul LAUER*